

Mon numéro : 102059934116556

Mon nom :

DIOUF MOUHAMADOU LAMI

Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :

<https://assure.ameli.fr>

Objet : Demande informations complémentaires



DIOUF MOUHAMADOU LAMI
0011 R DU GENERAL FRERE
BAT A APP 429
80080 AMIENS

Le 20/05/2025

> MA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé à bénéficier de la Complémentaire santé solidaire.

Votre dossier est incomplet.

Nous vous invitons à nous retourner ce courrier accompagné des documents ou éléments d'information ci-dessous :

- Les autres ressources perçues pour la période du 01/10/2024 au 28/02/2025 :

La nature : Pas de travail effectué pendant cette période

Le montant :0.....euros

- En l'absence de ressources propres, m'indiquer vos moyens de subsistance identifiés et chiffrés pour la période du 01/10/2024 au 28/02/2025 (avec l'attestation sur l'honneur RCLI 2.08 ci-jointe)

Sans réponse de votre part dans un délai de 30 jours, nous ne pourrons pas étudier votre demande.

Avec toute mon attention,

Votre correspondant de l'Assurance Maladie
ROBBE NATHALIE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nature de la prestation : CMU Indemnités journalières
AME Invalidité
Autres (préciser) _____

Je soussigné(e) M. Mme Melle Je soussigné, Mouhamadou Lamine DIOUF,
demeurant à 11 Rue du Général Frère 80000 Amiens, atteste sur l'honneur que je n'ai perçu

aucune activité professionnelle pendant cette période.

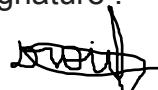
Je précise que je travaille uniquement pendant les grandes vacances d'été.

L'été dernier (de début mai à début septembre 2024), j'ai travaillé dans un restaurant nommé Marana,
en corse, avec un contrat de 35 heures par semaine, pour un salaire net d'environ 1300 euros par mois.
Cet emploi m'a permis de constituer des économies, qui m'ont servi à subvenir à mes besoins pendant
l'année scolaire, notamment pour la nourriture, le loyer et les dépenses courantes..

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Date : 06/06/2025

Signature :



IMPORTANT :

- La loi rend possible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. 441-1 et art. 441-6 du Code Pénal)
- Les organismes de sécurité sociale demandent toutes les pièces justificatives utiles pour apprécier les conditions du droit à prestations. Ils peuvent obtenir directement les informations ou pièces justificatives auprès des organismes gérant un service public (Art L161-1-4 du code de Sécurité Sociale)